



## CANADA SNOWBOARD POLITIQUE RELATIVE AUX LANGUES OFFICIELLES

**Catégorie de la politique :** Gouvernance

**Pouvoir d'approbation :** Conseil d'administration

**Date d'approbation :** Septembre 20, 2022

**Prochaine date de révision :** Tous les deux ans

### Définitions

1. Les termes suivants ont la signification qui suit dans la présente politique :
  - a) « *Langues officielles* » – Les langues officielles du Canada sont le français et l'anglais.

### But

2. Canada Snowboard s'engage à promouvoir et à utiliser les deux langues officielles du Canada dans la prestation de ses services. La présente politique a pour but de guider Canada Snowboard dans son utilisation des deux langues officielles dans ses activités et services.

### Portée et champ d'application

3. La présente politique s'applique à Canada Snowboard et à ses activités.
4. Canada Snowboard est tenu par le gouvernement du Canada de reconnaître que les langues française et anglaise ont un statut égal au Canada. Sport Canada exige que Canada Snowboard se conforme à l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* lorsque les deux communautés de langue officielle sont desservies.

### Dispositions

5. Canada Snowboard reconnaît l'anglais et le français comme ses langues officielles.
6. Canada Snowboard maintiendra la capacité de communiquer avec ses membres, ses intervenants, et avec le grand public dans les deux langues officielles.
7. Canada Snowboard s'efforcera d'offrir tous les services et programmes dans les deux langues officielles.
8. Canada Snowboard prendra les mesures nécessaires pour que la correspondance et les communications courantes puissent se faire dans la langue officielle choisie. Les réponses à la correspondance écrite formelle sont rédigées dans la langue de l'expéditeur. Le personnel de Canada Snowboard doit faire preuve de pragmatisme lorsqu'il applique cette disposition à la correspondance par courriel.
9. Toutes les publications de nature technique qui sont censées être en circulation pendant une longue période et qui ont une large applicabilité doivent être fournies dans les deux langues officielles.
10. Tous les documents officiels relatifs à la gouvernance de Canada Snowboard, tels que les règlements administratifs,



les politiques et les plans stratégiques, seront fournis et affichés en ligne dans les deux langues officielles.

11. En cas de litige concernant un document écrit, la langue source prévaudra sur le document traduit.
12. Les communiqués de presse concernant des enjeux d'importance nationale seront publiés simultanément dans les deux langues officielles. Canada Snowboard s'efforcera de traduire les communiqués de presse de routine.
13. Canada Snowboard s'efforcera d'élargir les services bilingues offerts lors des compétitions de niveau national et des événements sanctionnés par Canada Snowboard. Les messages d'intérêt public, y compris la reconnaissance des partenaires, seront diffusés dans les deux langues officielles.
14. Canada Snowboard s'assurera que les formulaires créés pour le grand public sont rédigés en anglais et en français.
15. Toute publicité initiée par Canada Snowboard (presse écrite, radio, vidéo, télévision) doit être produite dans la langue appropriée au type de média et, dans la mesure du possible, disponible pour distribution en anglais et en français sur demande.

#### **Communication**

16. Une fois la politique approuvée, elle sera immédiatement communiquée à ceux qui seront responsables de sa mise en œuvre et aux personnes qui seront concernées.
17. La politique sera communiquée à grande échelle et Canada Snowboard fournira une éducation appropriée à ce sujet.